



Cher(e)s camarades,

Sont intervenus :

Jean-Louis REMANDE (Argentan), Lionel COUTY (Montpellier), Christophe BORNAND (Annemasse), Robert AUZEBY (Béziers), Christian SARRAZIN (St Pierre des Corps), Gilles RIVIERE (Brétigny), Antoine FATIGA (Chambéry), Guy SILVESTRI (Rochefort), Philippe CABIAC (Marseille), Thierry NIER (Fédération), Christian GABET (Masséna).

Nous retraçons les grandes lignes des diverses interventions.

Les salariés sont très attachés à notre système de protection sociale.

Pourtant, on le vérifie au quotidien, la méconnaissance du fonctionnement de la sécurité sociale et de son financement amène des blocages dans la construction de l'action.

Plusieurs questions sont posées :

Faut-il abroger la CSG, quel est son rôle aujourd'hui, quelle prise en charge de l'assurance maladie, comment agir pour le salaire socialisé à partir des richesses créées dans l'entreprise, comment s'opposer à la marchandisation de la santé et à la casse des structures de la sécu ?

Le privé progresse au détriment des services publics !

La protection sociale, quand nous étions en activité, n'était pas la priorité même si on participait au mouvement interprofessionnel, on avait la CP remboursée à 100%. Etant en retraite on mesure plus le sujet car demain on peut être en perte d'autonomie.

N'oublions pas que la protection sociale intéresse tous les salariés, retraités, chômeurs. Intégrons les USR, les UD, les UL dans la réflexion.

L'Europe libérale peut-elle imposer que le prélèvement de la cotisation sociale ne soit plus la règle des organismes publics de la sécurité sociale ?

Ce projet de loi sur la perte d'autonomie concerne l'ensemble de la CGT et au-delà tous les citoyens Français. La CGT aurait dû au minimum s'abstenir lors du vote au CESE. Il faut aussi penser aux aidants qui œuvrent au bien-être de personnes en perte d'autonomie. De nombreux aidants sont en grande souffrance tant psychologique que physique.

Ce projet de loi comporte quelques propositions intéressantes (maintien à domicile ou construction d'établissements par exemple) mais là où le « bât blesse » c'est au niveau du financement ; les salariés et les retraités vont payer la note.

Nous devons réaffirmer les principes fondateurs de la sécurité sociale.

Les mêmes politiques produisent les mêmes effets, les mêmes causes, les mêmes conséquences.

Derrière la campagne effrénée sur le « coût du travail », la compétitivité, il y a la baisse de la rémunération, la baisse du salaire socialisé et des cotisations sociales.

Cotisations et non « charges », cotisations qui appartiennent aux salariés et non au patronat. Nous devons poursuivre et amplifier le débat sur cette question de fond.

Elle est au cœur de la bataille idéologique actuelle au cœur des enjeux de société.

Les conquêtes sociales du CNR, ce n'est pas qu'hier, ce n'est pas être nostalgique. C'est une brûlante actualité et notamment la sécurité sociale dans sa globalité et sa cohérence, ses fondamentaux et notamment :

- Son caractère universaliste ;
- Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ;
- La prise en compte de l'être humain de la naissance à la mort.

On retrouve là le débat sur les allocations familiales et le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.



Enfin, son financement par les cotisations fondées sur les richesses créées par le travail dans les entreprises. Là, on est au cœur du problème.

Les cotisations dans le financement représentaient 86,80% en 1990, aujourd'hui, 63,30%. Dans la même période, l'impôt incluant la CSG est passé de 4,9% à 28,60%.

On est bien sûr un enjeu de société.

Ainsi, sur les 50 milliards d'euros du pacte de stabilité, 21 concernent la sécurité sociale.

On est bien dans l'accélération du démantèlement et dans la bataille idéologique puisque le Premier Ministre précise que c'est pour sauver le modèle social français alors qu'il le détruit.

Il précise encore avec le pacte de responsabilité que c'est pour éviter l'austérité ! Car selon lui l'austérité ce serait la Grèce, le Portugal, l'Espagne et non la France.

Sur les retraites, il dit « on gèle et on ne diminue pas ! » Est-ce à dire qu'il pense à cette éventualité ?

Soit la mesure est compensée par l'impôt, la fiscalité ou l'assurantiel (le modèle anglo-saxon) soit elle n'est pas compensée.

Dans les 2 cas, c'est une baisse du financement de la sécurité sociale donc des retraites.

Plus globalement, cela fait 30 ans que le patronat bénéficie d'exonérations de cotisations (actuellement 200 Mds/an) et 30 ans que le chômage augmente.

Sur le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, il nous faut gagner un financement dans le cadre de la sécu (branche maladie).

Pour l'instant c'est un financement par les salariés et retraités et non par la sécu. L'alternative et simple : ou le financement de la protection sociale (maladie, famille, enfance, retraite, MP, AT...) se fait à partir des richesses créées par le travail dans les entreprises ou à partir de l'impôt et de la fiscalité.

C'est bien un enjeu de société.

Nous avons raison de demander l'abrogation de la CASA et de la CSG entre autres.

De porter haut et fort ces 2 exigences et développer nos propositions CGT de fond.

Il n'y a jamais eu autant de fric, autant de dividendes versés, autant de fortunes qui flambent.

Le capital est insatiable, il n'en a jamais assez. Il n'a aucune limite (voir l'Allemagne et ses 5 millions de salariés à 4€ de l'heure ou la Grande-Bretagne avec le contrat à zéro heure).

Tu ne sais pas quand tu travailles ni combien tu vas gagner.

Raison de plus de réussir en grand la manifestation du 03 juin.

La responsabilité de l'employeur doit être prise en compte dans la perte d'autonomie.

En effet, le vieillissement ne doit pas être considéré comme une fatalité, plusieurs points doivent être pris en compte et en particulier le parcours professionnel et les impacts que cela comporte sur la dégradation de la santé.

C'est pourquoi il est indispensable que les retraités aient accès gratuitement aux cabinets médicaux afin d'avoir un suivi sur leur état de santé et ceci, en lien avec leur parcours professionnel.

Cette dégradation bien souvent du fait du travail et des conditions de travail dégradés, amènent parfois à des accidents du travail et/ou des invalidités, des maladies professionnelles reconnues ou non. Ces différents accidents subis au cours du parcours ont des répercussions sur la dégradation, la santé et amplifient souvent une accélération de la perte d'autonomie.

Cela doit nous renforcer dans notre exigence d'un financement de haut niveau.

A l'inverse, le Gouvernement pousse au bénévolat ou à la formule chèque emploi service.

Attention, nous ne pouvons cautionner cela et mettre des salaires précaires face à des bénéficiaires en situation précaire due à leur âge, dépendance etc...

Nous avons des difficultés dans la mobilisation, du fait de la non-prise en compte des structures de la CGT hormis l'UCR et l'UFR.

Nous avons toujours les mêmes difficultés pour faire prendre en compte que la perte d'autonomie concerne tout le monde et pas seulement les retraités.

Thierry NIER
Fédération CGT des cheminots

Sur le sujet de la protection sociale de santé et de retraite, nous avons besoin de « relégitimer » l'existence de la sécurité sociale, du système solidaire par répartition auprès des salariés, des citoyens (jeunes et moins jeunes).

Le travail de sape des acquis du programme du CNR est entamé depuis de longues années par le patronat avec l'écho positif de différents gouvernements libéraux successifs.

Le système solidaire par répartition est considéré comme quelque chose d'archaïque pour le patronat, d'où l'exacerbation de leur part de l'individualisme (mesures salariales individuelles, dividendes, intéressement...).

Besoin de travailler les convergences d'intérêts intergénérationnelles et interprofessionnelles.

Besoin de convaincre à agir ensemble autour de sujets revendicatifs qui touchent à la vie quotidienne, l'emploi, les salaires, qui sont la source du financement de notre système solidaire.

Ces sujets peuvent et doivent être traités dans les syndicats, avec les sections pour alimenter la réflexion collective, appuyée d'une transmission des savoirs et savoir-faire envers les jeunes.

Travaillons à reconquérir la bataille idéologique à l'appui des propositions de la CGT à faire connaître pour ouvrir des perspectives.

